



Association des médecins  
omnipraticiens de Québec

2700, rue Jean Perrin, bur. 214  
Québec (Qc) G2C 1S9  
Tél.: (418) 843-8883 / Téléc.: (418) 843-7330  
Courriel: [amoq@bellnet.ca](mailto:amoq@bellnet.ca)

**« LES TOUTES DERNIÈRES NOUVELLES... »**

2 pages incluant celle-ci

**URGENT**

**Afficher ou copier la ou les pages suivantes à  
l'intention des médecins de votre service, département,  
UMF,  
GMF, Clinique ou CLSC**



## « Les toutes dernières nouvelles »

du lundi, 10 mars 2008

### Spécial : Urgence

Le 17 novembre 2007, les délégués de la FMOQ ont accepté majoritairement l'entente de principe sur le redressement de la rémunération des médecins omnipraticiens. Cette entente prévoit un redressement de 19,3% et un budget spécifique de 8,1% pour un plan d'accessibilité. Dans le bulletin de novembre 2007 de la FMOQ, on peut lire que : « *les parties négociantes ont convenu d'affecter les sommes allouées au redressement tarifaire selon des cibles à définir entre elles, tout en respectant l'équité parmi les divers modes de rémunération et les divers secteurs de pratique.* »

Nous sommes maintenant rendus à cette étape. Une réflexion s'amorce quant aux modalités à retenir pour affecter ces sommes dans le secteur de la médecine d'urgence. Nous souhaitons élargir cette réflexion. En tant que représentant de la médecine d'urgence à l'AMOQ, je vous invite à me faire parvenir vos idées sur la meilleure façon d'utiliser ces sommes pour le secteur de l'urgence.

Voici quelques exemples qui m'ont été soumis par des confrères. Évidemment que vous serez d'accord. Les ressources étant limitées, nous vous demandons plutôt de nous indiquer quels devraient être les priorités à retenir pour ces suggestions. Si vous avez d'autres suggestions, n'hésitez pas à nous les indiquer, encore une fois, en les priorisant avant ou après celles déjà inscrites;

#### ***Mes priorités pour dépenser les sommes qui s'appliquent à l'urgence sont;***

	Introduire des modalités de rémunération similaires à l'entente des spécialistes en urgence
	Être rémunéré pour les tâches administratives
	Être rémunéré à 130% le soir et les fins de semaine et 150% la nuit
	Que le forfait de garde paye 9 heures pour un quart de 8 heures car les médecins restent généralement une heure de plus à l'hôpital pour régler leur cas
	Obtenir un supplément pour la clientèle vulnérable comme en cabinet privé
	Appliquer les montants de redressement sur les actes actuels (augmentation tarifaire pure)
	Ne plus inclure les actes dans la réanimation et les cas complexe

#### ***Autres;***


Vous m'obligeriez de me soumettre votre opinion le plus tôt possible, soit par courriel ou par télécopieur 418.843.7330 afin de les soumettre au comité des urgences lors de notre prochaine réunion, mais surtout afin d'alimenter la réflexion sur ce thème lors du prochain Lac à l'épaule de la FMOQ qui se tiendra cette semaine, les 13 et 14 mars.

Pascal Renaud MD, secrétaire de l'AMOQ et responsable de la médecine d'urgence  
[pascal.renaud@videotron.ca](mailto:pascal.renaud@videotron.ca) **ou par télécopieur : 418.843.7330**